

# VILLE DE ROYAN



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JIG/CB

DC N°13.649

## DECISION

*Concernant la fixation des tarifs d'entrées  
à la Patinoire de ROYAN  
= ° = ° = ° =*

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2011, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 28 septembre 2011 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°11.1712 en date du 29 septembre 2011 rendu exécutoire le 30 septembre 2011, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

## D E C I D E

- de fixer les tarifs d'entrées à la Patinoire de ROYAN, comme suit :

### Individuels

- |                              |         |
|------------------------------|---------|
| - Jusqu'à 5 ans              | Gratuit |
| - Tarif unique 5 ans et plus | 4,00 €  |

### Groupes

- |                           |         |
|---------------------------|---------|
| - Le carnet de 10 entrées | 30,00 € |
|---------------------------|---------|

### Carte à la journée

10,00 €

- d'encaisser la recette correspondante au compte 70632 – fonction 4145 sur le Budget Communal.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 4 décembre 2013

Fait à ROYAN, le 02 décembre 2013  
Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint,  
Bernard GIRAUD